

—  
Placements financiers

# CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ

Juillet 2025 G2

Juillet 2026 G2

Juillet 2027 G2

## Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Découvrez la gamme de supports en unités de compte Conservateur Double Opportunité pour tirer profit des variations positives et négatives de l'indice européen boursier de référence, l'Euro STOXX 50®.

Ces supports sont ouverts à la commercialisation du 20 avril 2020 au 24 juillet 2020 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Composés d'instruments financiers complexes et adossés à un titre de créance de droit français, ces supports en unités de compte s'adressent aux souscripteurs (ou adhérents) de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

**Codes ISIN :** FR0013499431 pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, FR0013499449 pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et FR0013499456 pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2.

Ces supports en unités de compte présentent un **risque de perte en capital partielle ou totale** en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'indice au-delà d'un seuil de protection par rapport à son niveau initial.

Leur durée de détention conseillée est de 5 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, 6 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et 7 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).

**Ces supports sont soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. (l'« Émetteur ») et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).**

Les risques associés à ces produits sont détaillés dans cette brochure commerciale ainsi que dans les Conditions Définitives de chaque émission et dans la Note d'information commune aux trois émissions (« Prospectus de Base »).

# Objectifs d'investissement

**Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 sont des produits de placement risqués alternatifs à un investissement risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**

## POINTS CLÉS :

- Une exposition à l'indice européen boursier de référence, **l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis** (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E), pour **une durée de 5 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, 6 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 ou 7 ans pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).**
- Un objectif de gain de 5,00 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup> par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation dans le cadre d'un mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- À l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, une participation **à la hausse ou à la baisse de l'indice** avec un objectif de gain positionné entre :
  - 5 % et 25 % pour une échéance à 5 ans (Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2) ;
  - 6 % et 30 % pour une échéance à 6 ans (Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2) ;
  - 7 % et 35 % pour une échéance à 7 ans (Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2) ;
- Un remboursement du capital à l'échéance<sup>[2]</sup>, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, si l'indice de référence n'enregistre pas une baisse de plus de 25 %, 30 % ou 35 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, par rapport à son niveau initial<sup>[1]</sup>.

**Un risque de perte en capital partielle ou totale est subi au-delà de ces niveaux. Le produit comporte un effet de levier, le risque de perte en capital évolue plus rapidement que la baisse de l'indice.**

La présente brochure commerciale ne prend pas en compte les spécificités du Contrat dans le cadre duquel ces supports sont proposés.

Le terme « valeur nominale » désigne la valeur nominale de chaque support, soit 1 000 €. Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels (TRAA) sont, sauf précision contraire, bruts de frais du contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat et, en l'absence de défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant sa(leur) date(s) d'échéance (en cas d'arbitrage vers un autre support, de rachat partiel ou total, de dénouement par décès, sous forme de rente ou de capital partiel ou total du Contrat si les conditions générales, note ou notice d'information ou la réglementation le prévoient) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) du(des) support(s) avant l'échéance peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumis à des frais spécifiques exposés dans leurs notes/notices d'information et conditions générales respectives, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.

**L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).

Il est précisé que l'entreprise d'assurance, Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, d'une part, et l'Émetteur et le Garant, Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et The Goldman Sachs Group Inc., d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

<sup>[1]</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le(s) prix de rachat(s) dépendront de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

<sup>[2]</sup> La performance finale retenue est celle constatée à la date de constatation finale.

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?*

*Découvrez la gamme Conservateur Double Opportunité pour tirer profit des variations positives et négatives de l'indice boursier de référence européen.*

*Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice au-delà d'un seuil de protection par rapport à son niveau initial.*

# Zoom sur l'indice Euro STOXX 50®

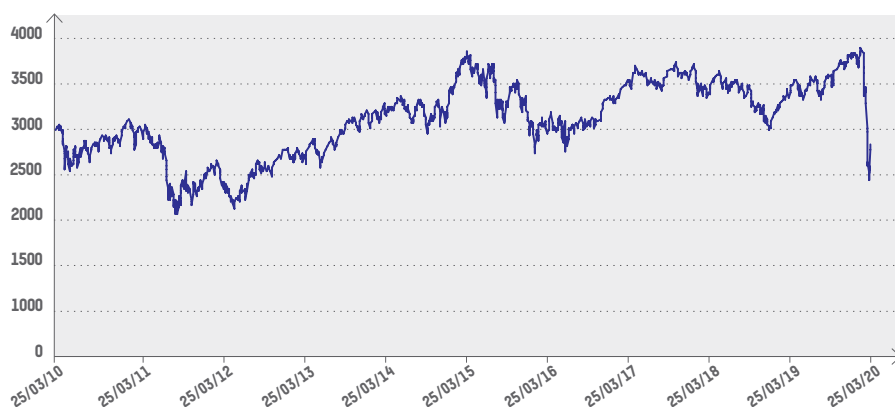
## (Dividendes non réinvestis)

L'indice Euro STOXX 50®, dividendes non réinvestis, est un indice pondéré par la capitalisation boursière flottante et qui reflète la performance des 50 sociétés les plus importantes et les plus activement négociées parmi 11 pays de la zone Euro. Ces pays sont : l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, **ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.**

L'indice Euro STOXX 50® est calculé et publié par STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité (site internet : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 25 MARS 2010 ET LE 25 MARS 2020

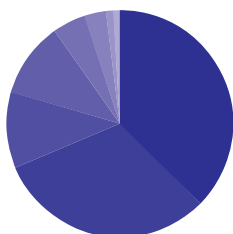


*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

Source : Bloomberg au 25/03/2020. La valeur de l'Euro STOXX 50® peut être obtenue à l'adresse suivante [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT QU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source au 25/03/2020, Goldman Sachs.

La méthodologie complète de construction des indices STOXX Limited est disponible sur le site internet : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). La valeur de l'indice Euro STOXX 50® est consultable sur la page Cours et Cotations du site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments de la présente brochure commerciale relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Mécanismes de remboursement

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?*

*Tirez profit des variations entre -25 % et +25 % de l'indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +5 %.*

*Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.*

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DE CHACUNE DES 4 PREMIÈRES ANNÉES :

De la première à la quatrième année (inclusive), l'Émetteur du titre de créance représentatif de l'unité de compte du Contrat a la possibilité d'activer un remboursement par anticipation. À la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2 sera égale à :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + Un gain de 5,00 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation.**

À la suite d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le support prend fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Pluvalor Premium<sup>(2)</sup> ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible. En conséquence, la protection du capital prend fin.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHEANCE :

À l'échéance des 5 ans, le 31 Juillet 2025<sup>(3)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2 sera égale à :

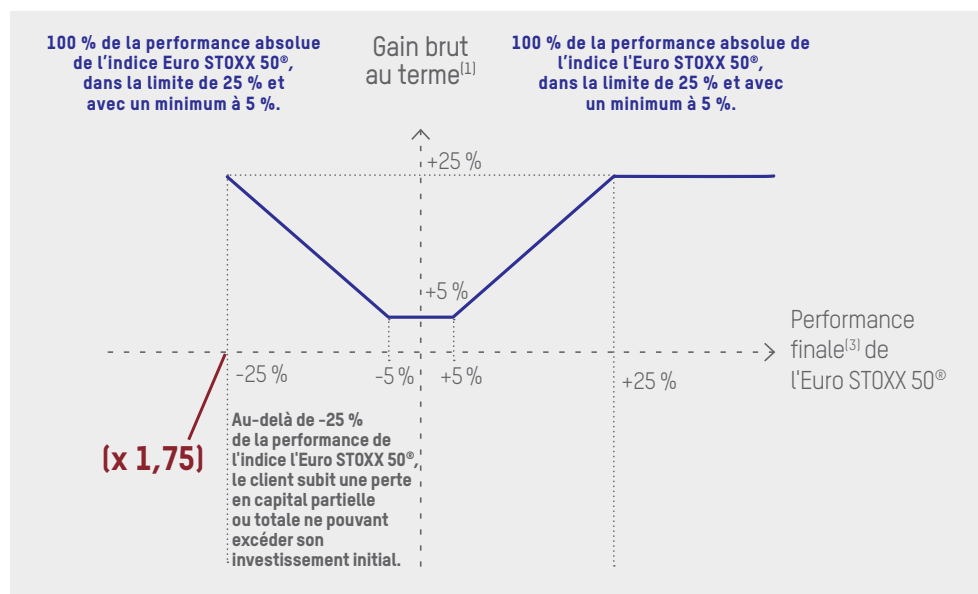
◆ Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -25 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de 25 % et avec un minimum à 5 %.**

◆ Si la performance finale de l'indice de référence est strictement inférieure à -25 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 175 % de la performance négative de l'indice au-delà de -25 %, avec une perte maximum de 100 % du capital investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.**

## DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final<sup>(3)</sup>.

## GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



<sup>(1)</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> Codes ISIN de Pluvalor Premium : FR0011461326 (part C), FR0011461334 (part D).

<sup>(3)</sup> La performance finale retenue est celle constatée le 24 Juillet 2025.

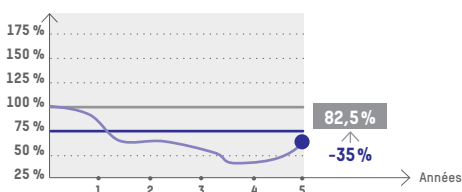
# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-dessous sont communiqués, hors frais du contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 31 Juillet 2025. Dans le cas du remboursement anticipé, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les notes/notices et conditions générales du Contrat) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution du de l'Euro STOXX 50® — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro STOXX 50® ■ Valeur de remboursement du support

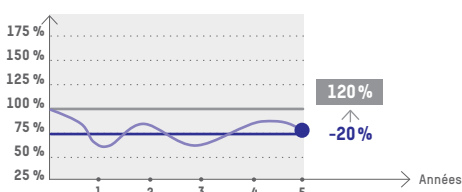
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE DE PLUS DE 25 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2025, l'indice clôture en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial (-35 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2025, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 175 % de la performance de l'indice au-delà de -25 % (-10 %), soit 82,5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de -3,58 %, contre un TRAAB de -7,83 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -5,04 % et -4,59 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

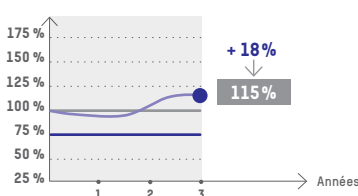
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 25 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2025, l'indice clôture en baisse de moins de 25 % par rapport à son niveau initial (-20 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2025, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance absolue de l'indice (20 %), soit 120 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +3,51 %, contre un TRAAB de -4,14 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,94 % et +2,43 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

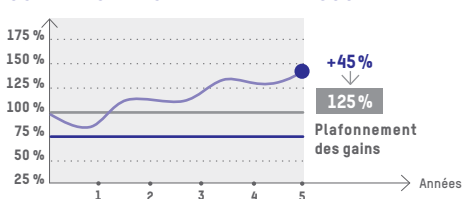
## SCÉNARIO FAVORABLE N°1 : REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



À l'issue de la 3<sup>ème</sup> année, le 24 juillet 2023, l'Émetteur du titre de créance active son « remboursement par anticipation ». Le souscripteur reçoit alors à la date de remboursement anticipé correspondante, 100 % de la valeur nominale du support + un gain de 5,00 % par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation, soit 115 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,35 %, contre un TRAAB de +5,18 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,41 % et +2,90 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO FAVORABLE N°2 : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 25 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2025, l'indice clôture en hausse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial (+45 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2025, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 25 %, soit 125 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>, du fait du **plafonnement des gains**.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,31 %, contre un TRAAB de +7,29 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,73 % et +2,90 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>[1]</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

# Mécanismes de remboursement

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?*

*Tirez profit des variations entre -30 % et +30 % de l'indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +6 %.*

*Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.*

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DE CHACUNE DES 5 PREMIÈRES ANNÉES :

De la première à la cinquième année (inclusive), l'Émetteur du titre de créance représentatif de l'unité de compte du Contrat a la possibilité d'activer un remboursement par anticipation. À la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 sera égale à :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + Un gain de 5,00 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation.**

À la suite d'un remboursement anticipé, le support prend fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Pluvalor Premium<sup>(2)</sup> ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible. En conséquence, la protection du capital prend fin.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHEANCE :

À l'échéance des 6 ans, le 31 Juillet 2026<sup>(3)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 sera égale à :

◆ Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -30 % :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de 30 % et avec un minimum à 6 %.**

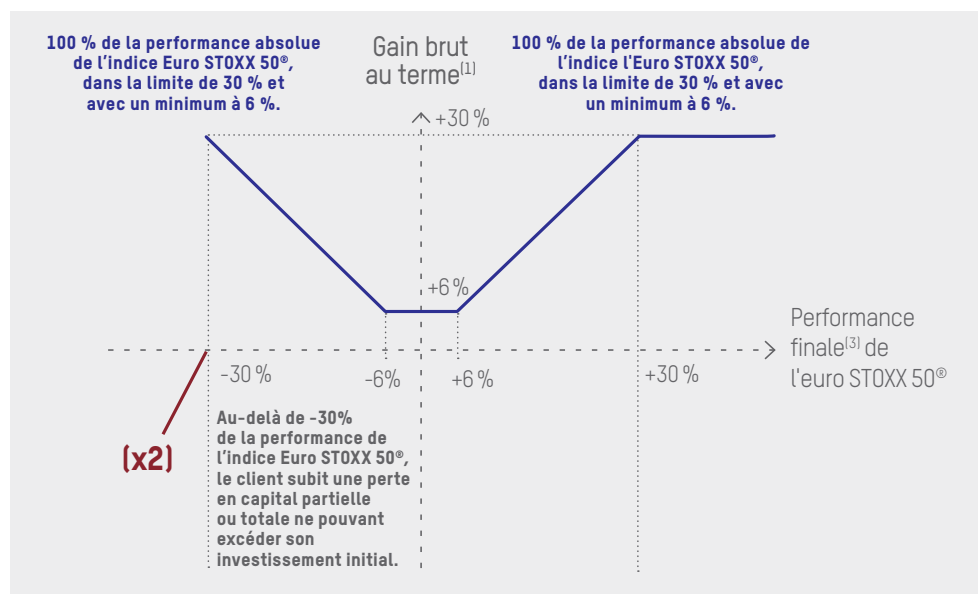
◆ Si la performance finale de l'indice de référence est strictement inférieure à -30 % :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 200 % de la performance négative de l'indice au-delà de -30 %, avec une perte maximum de 100 % du capital investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.**

## DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final<sup>(3)</sup>.

## GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



<sup>(1)</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> Codes ISIN de Pluvalor Premium : FRO011461326 (part C), FRO011461334 (part D).

<sup>(3)</sup> La performance finale retenue est celle constatée le 24 Juillet 2026.

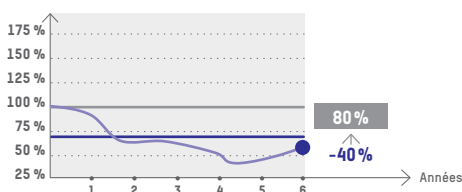
# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-dessous sont communiqués, hors frais du contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 31 Juillet 2026. Dans le cas du remboursement anticipé, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les notes/notices et conditions générales du Contrat) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution du de l'Euro STOXX 50® — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro STOXX 50® ■ Valeur de remboursement du support

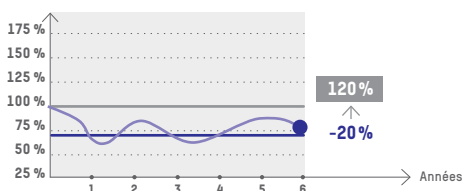
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE DE PLUS DE 30 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2026, l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (-40 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2026, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 200 % de la performance de l'indice au-delà de -30 % (-10 %), soit 80 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de -3,49 %, contre un TRAAB de -7,81 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -4,87 % et -4,42 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

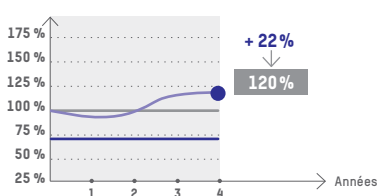
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2026, l'indice clôture en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial (-20 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2026, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance absolue de l'indice (20 %), soit 120 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +2,94 %, contre un TRAAB de -3,49 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,47 % et +1,96 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

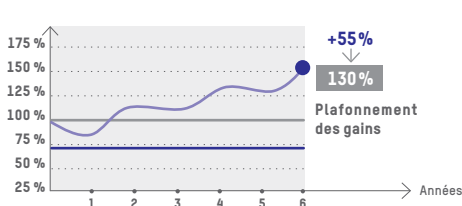
## SCÉNARIO FAVORABLE N°1 : REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



À l'issue de la 4<sup>ème</sup> année, le 24 juillet 2024, l'Émetteur du titre de créance active son « remboursement par anticipation ». Le souscripteur reçoit alors à la date de remboursement anticipé correspondante, 100 % de la valeur nominale du support + un gain de 5,00 % par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation, soit 120 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,35 %, contre un TRAAB de +4,75 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,63 % et +3,12 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO FAVORABLE N°2 : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 24 Juillet 2026, l'indice clôture en hausse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (+55 %). Le souscripteur reçoit alors le 31 Juillet 2026, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 30%, soit 130 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup> du fait du **plafonnement des gains**.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,26 %, contre un TRAAB de +7,23 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,78 % et +3,27 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>[1]</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2, la valeur nominale est de 1000 €.

# Mécanismes de remboursement

*Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?*

*Tirez profit des variations entre -35 % et +35 % de l'indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +7 %.*

*Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 35 % par rapport à son niveau initial.*

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DE CHACUNE DES 6 PREMIÈRES ANNÉES :

De la première à la sixième année (inclusive), l'Émetteur du titre de créance représentatif de l'unité de compte du Contrat a la possibilité d'activer un remboursement par anticipation. À la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 sera égale à :

◆ **100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + Un gain de 5,00 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation.**

À la suite d'un remboursement anticipé, le support prend fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Pluvalor Premium<sup>(2)</sup> ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible. En conséquence, la protection du capital prend fin.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCÉANCE :

À l'échéance des 7 ans, le 30 Juillet 2027<sup>(3)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 sera égale à :

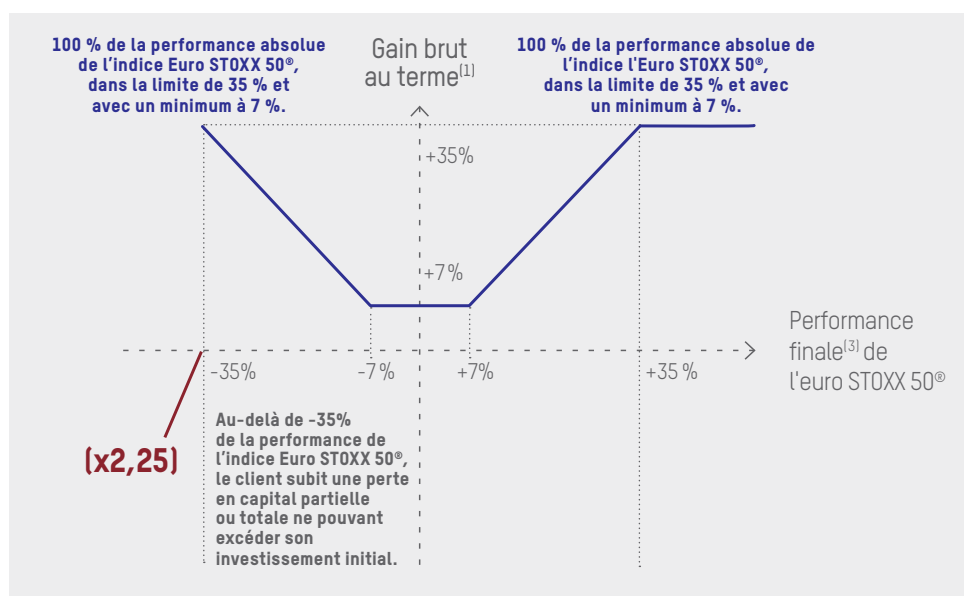
◆ Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -35 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de 35 % et avec un minimum à 7 %.**

◆ Si la performance finale de l'indice de référence est strictement inférieure à -35 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 225 % de la performance négative de l'indice au-delà de -35 %, avec une perte maximum de 100 % du capital investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.**

## DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final<sup>(3)</sup>.

## GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



<sup>(1)</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> Codes ISIN de Pluvalor Premium : FR0011461326 (part C), FR0011461334 (part D).

<sup>(3)</sup> La performance finale retenue est celle constatée le 23 Juillet 2027.



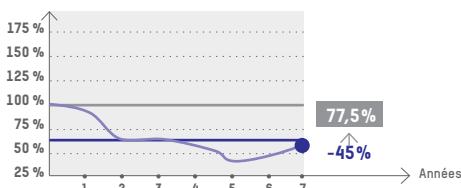
# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-dessous sont communiqués, hors frais du contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 30 Juillet 2027. Dans le cas du remboursement anticipé, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 20 avril 2020, et jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les notes/notices et conditions générales du Contrat) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution du de l'Euro STOXX 50® — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro STOXX 50® ■ Valeur de remboursement du support

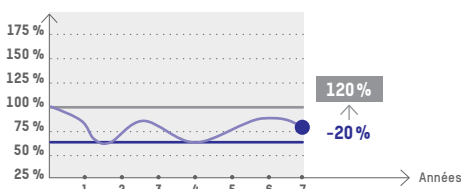
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE DE PLUS DE 35 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 23 Juillet 2027, l'indice clôture en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial (-45 %). Le souscripteur reçoit alors le 30 Juillet 2027, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 225 % de la performance de l'indice au-delà de -35 % (-10 %), soit 77,5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de -3,44 %, contre un TRAAB de -7,88 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -4,76 % et -4,30 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

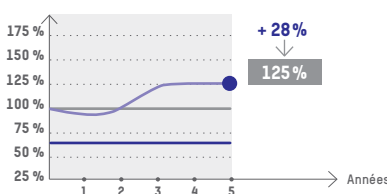
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 35 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection du capital)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 23 Juillet 2027, l'indice clôture en baisse de moins de 35 % par rapport à son niveau initial (-30 %). Le souscripteur reçoit alors le 30 Juillet 2027, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance absolue de l'indice (30 %), soit 120 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +2,54 %, contre un TRAAB de -3,02 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,14 % et +1,62 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

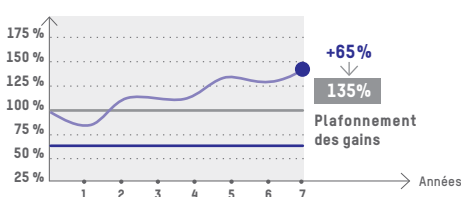
## SCÉNARIO FAVORABLE N°1 : REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR



À l'issue de la 5<sup>ème</sup> année, le 24 Juillet 2025, l'Émetteur du titre de créance active son « remboursement par anticipation ». Le souscripteur reçoit alors à la date de remboursement anticipé correspondante, 100 % de la valeur nominale du support + un gain de 5,00 % par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation, soit 125 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,31 %, contre un TRAAB de +4,78 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,36 % et +3,22 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO FAVORABLE N°2 : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 35 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre de créance. À la date de constatation finale, le 23 Juillet 2027, l'indice clôture en hausse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial (+65 %). Le souscripteur reçoit alors le 30 Juillet 2027, à l'échéance, 100 % de la valeur nominale du support + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 35 %, soit 135 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup>, du fait du plafonnement des gains.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,21 %, contre un TRAAB de +7,12 % pour un investissement direct dans l'indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,79 % et +3,28 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>[1]</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, la valeur nominale est de 1 000 €.

# Avantages et inconvénients des supports



## AVANTAGES

- L'investissement est indexé à l'indice européen boursier de référence, l'Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) composé des 50 sociétés les plus importantes et les plus activement négociées parmi 11 pays de la zone Euro.
- Si le titre de créance est remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, l'investisseur bénéficie de 100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>[1]</sup> augmentée d'un gain de 5,00 % de cette valeur nominale<sup>[1]</sup> par année écoulée depuis la date de fin de période de commercialisation et ce, quelle que soit la performance de l'indice Euro STOXX 50® alors constatée.
- À l'échéance<sup>[2]</sup>, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 25 %, 30 % ou 35 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, par rapport à son niveau initial :
  - la valeur finale du support est au moins égale à **105 %, 106 % ou 107 % de la valeur nominale des supports, respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2**<sup>[2]</sup> (avant déduction des frais et/ou prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat).
  - l'investisseur reçoit alors **100 % de la performance absolue**<sup>[3]</sup> de l'indice au delà de 5 %, 6 % ou 7 %, et dans la limite de 25 %, 30 % ou 35 % de gain brut<sup>[1]</sup> total, respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2.
- À l'échéance<sup>[2]</sup>, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, en cas de baisse de l'indice de plus de 25 %, 30 % ou 35 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, par rapport à son niveau initial (franchissement du seuil de protection en capital), l'investisseur subit une perte en capital pouvant être **atténuée** par rapport à la perte de l'indice sous-jacent. La perte en capital sera partielle ou totale.
- Ces supports sont des solutions de diversification des avoirs des investisseurs qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

## INCONVÉNIENTS

- **Ces supports ne comportent pas de garantie du capital à l'échéance**<sup>[1]</sup>. La valeur de remboursement du(des) support(s) peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau final de l'indice serait en baisse de plus de 25 %, 30 % ou 35 % (franchissement du seuil de protection en capital) respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, par rapport à son niveau initial. Le (les) produit(s) comporte(nt) un effet de levier à la baisse en deçà du seuil de protection en capital. **En cas de situation de baisse extrême, la perte de l'investissement pourrait être supérieure à celle d'un investissement dans l'indice sous-jacent.** De même, l'option de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, qui peut être activée aux dates de constatation annuelle correspondante, peut, en outre, limiter la capacité pour les investisseurs de bénéficier de l'intégralité du rendement attendu selon la date à laquelle cette option pourrait être activée.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans, 1 à 6 ans ou 1 à 7 ans respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2.
- **Les avantages du(des) support(s) ne profitent qu'aux seuls souscripteurs les conservant jusqu'à l'échéance.** En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le capital n'est pas garanti et le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du titre de créance à l'échéance, voire négatif, le(s) prix de rachat(s) dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. **L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce(s) support(s).**
- La sensibilité du rendement de ces produits à une variation de l'indice autour du seuil de -25%, -30% ou -35% respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, augmente très fortement à mesure que la date de constatation finale se rapproche.
- **Risques de crédit ou de contrepartie** : l'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du(des) support(s)). Les risques principaux sont exposés, plus en détail, dans la section « Informations importantes » ci-après.
- **Le gain final étant plafonné à 25 %, 30 % ou 35 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2**, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains**, l'investisseur bénéficiera partiellement de la hausse de l'indice, en cas de hausse supérieure de celui-ci par rapport aux plafonds de 25 %, 30 % et 35 % cités ci-avant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

<sup>[1]</sup> Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le(s) prix de rachat(s) dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro STOXX 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

<sup>[2]</sup> La performance finale retenue est celle constatée à la date de constatation finale.

<sup>[3]</sup> La performance absolue correspond à la performance de l'indice quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

# Principales caractéristiques des supports

	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ JUILLET 2025 G2	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ JUILLET 2026 G2	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ JUILLET 2027 G2
Code ISIN	FR0013499431	FR0013499449	FR0013499456
Format	Titres de créance de droit français présentant <b>un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance</b> en cas de baisse de l'indice de plus de :  25 % par rapport à son niveau initial.      30 % par rapport à son niveau initial.      35 % par rapport à son niveau initial.		
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.		
Garant de l'Émetteur	Garantie irrévocable et inconditionnelle de The Goldman Sachs Group, Inc. Les notations du Garant en vigueur au 25 mars 2020 sont : BBB+ (S&P), A3 (Moody's), A (Fitch). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.		
Offre au public	Non – Offre au public exemptée de prospectus uniquement.		
Devise	Euro.		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale le 24 juillet 2020.		
Valeur nominale	1 000 € pour une part.		
Indice sous-jacent	Indice Euro STOXX 50®, dividendes non réinvestis ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis. (Bloomberg : SX5E Index ; Reuters : .STOXX50E) (« EURO STOXX50® »).		
Date d'émission	24 juillet 2020.		
Période de commercialisation	Du 20 avril 2020 au 24 juillet 2020 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).		
Date de constatation initiale	24 juillet 2020.		
Date de constatation finale	24 Juillet 2025.	24 Juillet 2026.	23 Juillet 2027.
Date de remboursement à l'échéance	31 Juillet 2025. (sauf cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).	31 Juillet 2026. (sauf cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).	30 Juillet 2027. (sauf cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
Dates de constatation annuelle du remboursement au gré de l'Émetteur	26 juillet 2021 - 25 juillet 2022 24 juillet 2023 - 24 juillet 2024.	26 juillet 2021 - 25 juillet 2022 24 juillet 2023 - 24 juillet 2024 24 Juillet 2025.	26 juillet 2021 - 25 juillet 2022 24 juillet 2023 - 24 juillet 2024 24 Juillet 2025 - 24 Juillet 2026.
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	2 août 2021 - 1 août 2022 31 juillet 2023 - 31 juillet 2024.	2 août 2021 - 1 août 2022 31 juillet 2023 - 31 juillet 2024 31 Juillet 2025.	2 août 2021 - 1 août 2022 31 juillet 2023 - 31 juillet 2024 31 Juillet 2025 - 31 Juillet 2026.
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance, Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey paiera au distributeur Les Assurances Mutuelles Le Conservateur des frais de distribution récurrents. Les frais de distribution n'excéderont pas 1 % par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du(des) produit(s) par une rémunération à l'émission du(des) produit(s) et/ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles gratuitement auprès du distributeur ou de Goldman Sachs sur demande.		
Amortissement des éventuels mouvements de marché négatifs pendant la Période de commercialisation	Si la valeur de marché du produit baisse pendant la Période de commercialisation, alors le prix de rachat communiqué par le distributeur aux souscripteurs à la fin de la Période de commercialisation intégrera un ajustement compensant cette baisse de la valeur de marché. Ainsi, dans ce cas, le prix de rachat pourrait être supérieur à la valeur de marché du produit. Cet ajustement sera amorti linéairement sur une période de douze mois courant à partir de la fin de la Période de commercialisation et aura de ce fait intégralement disparu au-delà de cette période d'amortissement. Le montant de cet ajustement sera disponible sur demande auprès du distributeur.		
Frais applicables sur versement et en cours de Contrat	Frais du Contrat tels qu'exposés dans les notes/notices d'information et conditions générales et leurs annexes éventuelles.		
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.		
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).		
Règlement / Livraison	Euroclear France S.A.		
Éligibilité	Supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement, à condition que l'échéance soit antérieure à celle de l'âge légale de départ à la retraite ou à l'âge de liquidation de la retraite) commercialisé par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.		
Valorisation	Quotidienne		
Périodicité et publication de la valorisation	Les cours seront diffusés quotidiennement et à titre indicatif sur le site internet du distributeur.		
Double Valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du(des) titre(s) de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 24 juillet 2020 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.		

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

Les notions de « souscripteur », « adhérent », et « investisseur » désignent indifféremment le client des Assurances Mutuelles Le Conservateur dont le contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal "Madelin" et "PER" uniquement) permet l'adossement de versements à Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Juillet 2026 G2 et Juillet 2027 G2.

### FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complétée sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, ses suppléments et les Conditions Définitives.

**Risque de perte en capital :** le titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de marché :** le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de crédit :** les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre de créance, et sur The Goldman Sachs Group Inc. en tant que Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) :** afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé automatique du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

**Risque de contrepartie :** conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

**Risque lié au remboursement au gré de l'Émetteur :** suite à l'exercice par l'Émetteur de l'option de remboursement, les investisseurs auront le droit de recevoir un montant prédéterminé qui peut être inférieur au montant que les investisseurs auraient eu droit de recevoir en vertu des modalités des Titres si cette option de remboursement n'avait pas été exercée. À la date d'émission, la probabilité de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur est faible ; elle est susceptible d'évoluer au cours de la vie du support en fonction des conditions de marché. Le choix de rembourser les Titres sera effectué par l'Émetteur en prenant en compte un certain nombre de facteurs, notamment le niveau actuel de l'actif de référence et la probabilité que ces niveaux se maintiennent, augmentent ou diminuent à l'avenir. En prenant sa décision, l'Émetteur estimera si la performance attendue de l'actif de référence pourrait impliquer qu'un montant plus élevé que le montant de remboursement optionnel (Remboursement au gré de l'Émetteur) pourrait être versé à l'avenir au titre des Titres. En conséquence, il est probable que l'Émetteur exerce option de remboursement à un moment où le remboursement des Titres est moins favorable pour les investisseurs. L'Émetteur prendra sa décision sans tenir compte de l'intérêt des investisseurs. L'option de remboursement peut donc limiter la capacité pour les investisseurs de bénéficier de l'intégralité du rendement attendu.

### DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION

Les titres de créance Conservateur Double Opportunité Juillet 2025 G2, Conservateur Double Opportunité Juillet 2026 G2 et Conservateur Double Opportunité Juillet 2027 G2 décrits dans le présent document font l'objet de Conditions Définitives se rattachant au Prospectus de Base (en date du 18 juillet 2019), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (en date du 24 juillet 2020) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base : [https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/de/dokumente/service/wertpapierprospekte/gsg%20group/19-07\\_22\\_GS\\_Series\\_P\\_Base\\_Prospectus\\_FINAL.pdf](https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/de/dokumente/service/wertpapierprospekte/gsg%20group/19-07_22_GS_Series_P_Base_Prospectus_FINAL.pdf) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives : <https://www.goldmansachs-bourse.fr/>. Les dernières versions des Documents d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ces titres de créance peuvent être consultées et téléchargées sur le site [www.gsriips.eu](http://www.gsriips.eu).

### AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION OU D'ÉPARGNE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES :** l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur. CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **AGREMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente. **RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou une de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1,00%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou une de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. **RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTS QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDAMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. **INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES :** L'exhaustivité, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. **DONNÉES DE MARCHÉ :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées. **OFFRE AU PUBLIC EXEMPTÉE DE PROSPECTUS :** Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1<sup>er</sup> du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1<sup>er</sup> du Code monétaire et financier. **AVERTISSEMENT RELATIF À L'INDICE :** L'Euro STOXX 50<sup>®</sup> est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants ("Concédants"), utilisé sous licence. Le titre ou d'autres instruments financiers basés sur l'indice ne sont en aucun cas promus, approuvés ou vendus par STOXX et ses Concédants. En conséquence, ni STOXX, ni ses Concédants n'en seront responsables.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,  
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris

Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 65 72 31 / Fax : 01 53 65 86 00

E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)

Site internet : [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire.